

# REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
**Guerre 1939-1945**

-----  
**CITATION**

-----  
DECISION N°42

LE SECRETARIAT D'ETAT A LA GUERRE, CITE :

A L'ORDRE DE LA DIVISION

la ville de

VOREPPE - Département de l'Isère -

"A la porte des Alpes et placée en 1940 dans une situation tactique d'une importance capitale pour la défense de GRENOBLE, s'est intégrée d'enthousiasme dans le dispositif défensif organisé sur son territoire. A contenu avec les éléments de l'Armée des Alpes, pendant trois jours, tous les assauts de l'ennemi, brisant les attaques vigoureuses lui causant des pertes considérables et lui barrant le passage jusqu'à la signature de l'Armistice. – Organisant ensuite et constituant l'essentiel du Maquis de Chartreuse, a mené de 1943 à la Libération, la lutte clandestine avec autant d'héroïsme que d'abnégation, cachant les évadés, les patriotes, les réfractaires, les agents parachutés, les Israélites fuyant la persécution, faisant sauter les voies et harcelant à la mitrailleuse les convois allemands au prix de sacrifices considérables. A eu pour ces faits, de nombreux déportés et otages, et des habitants torturés et pendus. – Du fait des bombardements et des représailles, a eu près de 20 immeubles écrasés ou sérieusement endommagés."

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre avec  
Etoile d'Argent.

POUR AMPLIATION  
L'administrateur de 1<sup>ère</sup> Classe  
BOUZOU  
Chef du Bureau des Décorations  
P.O. le Capitaine DEVILLER

Fait à PARIS, le 6 octobre 1951

Signé : de CHEVIGNE